

Plan Climat Air Energie Territorial Stratégie

Communauté de Communes du Bassin de Pompey

Bassin de
Pompey
Communauté de communes

Tous Cit'ergie!

Un territoire engagé
dans la lutte contre les
changements climatiques.



Cit'ergie
European Energy Award

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	4
PARTIE 1 : LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL	4
1 L'ETAT DES LIEUX FAIT APPARAÎTRE DES SECTEURS PRIORITAIRES	4
2 DES POTENTIELS SONT MIS EN VALEUR – LES OBJECTIFS SONT IMPORTANTS.....	9
3 LES PRINCIPALES PROBLÉMATIQUES SONT IDENTIFIÉES	11
4 UNE DÉMARCHÉ QUI S'INSCRIT DANS LA CONTINUITÉ DES ACTIONS DU BASSIN DE POMPEY	12
PARTIE 2 : DES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRES POUR ALIMENTER LA RÉFLEXION STRATÉGIQUE	14
1 ÉLABORER UN PCAET : UNE OPPORTUNITÉ POUR LE TERRITOIRE	14
2 LA TRAJECTOIRE FRANÇAISE DE LA STRATÉGIE NATIONALE BAS CARBONE	15
3 L'ARTICULATION AVEC LE SRADDET	16
4 DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS	17
5 PRIORISER LE SUIVI DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE	17
PARTIE 3 : UN PROCESSUS D'ÉLABORATION PARTICIPATIF	19
1 DÉROULEMENT DU PROCESSUS	19
PARTIE 4 : LA STRATÉGIE	24
1 UNE STRATÉGIE POUR PILOTER LES TRANSITIONS ET MUTATIONS NÉCESSAIRES DU TERRITOIRE	24
2 DE NOUVELLES MARGES DE MANŒUVRE ÉCONOMIQUES QUI PERMETTRONT DE PILOTER UNE DÉMARCHÉ VERTUEUSE	28
3 UNE VISION POLITIQUE AMBITIEUSE POUR LE TERRITOIRE.....	28
PARTIE 5 : LE PLAN D'ACTIONNEMENT	33
1 UN PLAN D'ACTIONNEMENT PARTAGÉ ET INTÉGRATEUR	33

INTRODUCTION

Les principales problématiques du territoire issues du diagnostic du PCAET sont rappelées dans une première partie. Le document rappelle ensuite le cadre et les obligations réglementaires dans lequel s’insère l’élaboration du PCAET (objectifs nationaux et régionaux).

En s’appuyant sur le diagnostic territorial et en prenant en compte le contexte réglementaire, le processus d’élaboration du PCAET décrit dans une 3^{ème} partie a conduit les élus à proposer une stratégie (décrite dans la 4^{ème} partie) avec laquelle s’articule un plan d’actions (5^{ème} partie).

PARTIE 1 : LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

1 L’ETAT DES LIEUX FAIT APPARAÎTRE DES SECTEURS PRIORITAIRES

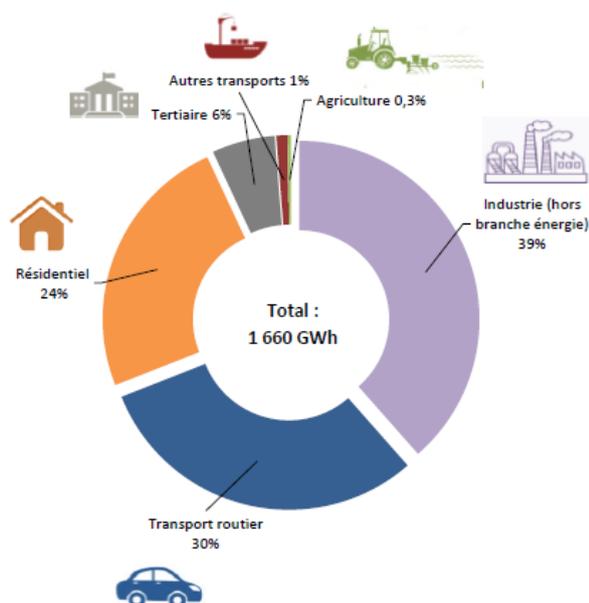
Consommation par secteur et type d’énergie

Le diagnostic territorial¹ fait ressortir que 85 % de la consommation énergétique finale du territoire (1660 GWh) est répartie sur 3 secteurs : l’industrie, le résidentiel, et l’autoroute (secteur PCAET des transports routiers scindé en deux fractions : Transport lié à l’Autoroute (22% et Transport Hors Autoroute 8%). Les deux premiers sont caractérisés par une part importante de gaz naturel et d’électricité dans leurs consommations, quand le transport routier est dépendant des produits pétroliers à 94%.

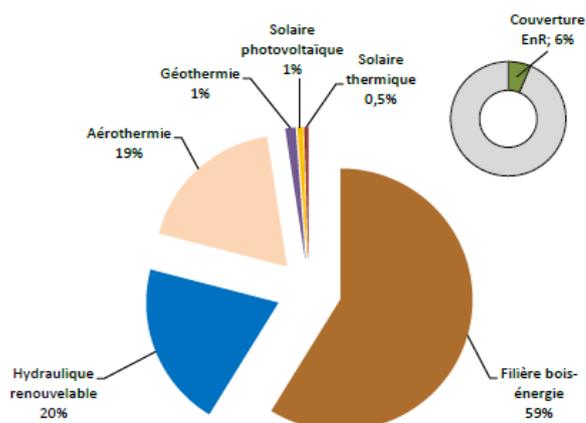
Bien que la consommation énergétique finale ait globalement baissé entre 2005 et 2017 (-6,8% en 12 ans), le chemin pour atteindre les objectifs nationaux à l’horizon 2050 (-50% LTECV, -55% SRADDET) est encore long. Il faut engager les actions en faveur de l’amélioration des performances énergétiques des équipements et infrastructures du territoire, pour accompagner la transition énergétique

PROFIL DU BASSIN DE POMPEY

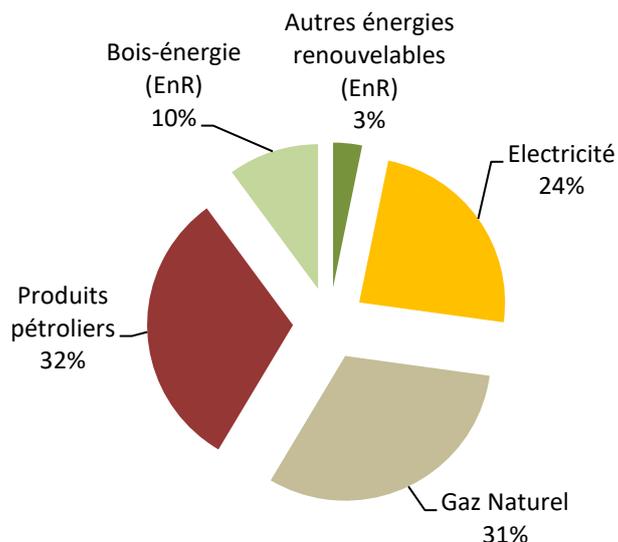
Consommation Énergétique Finale du territoire en 2017



Origine des 96 Gigawattheures (GWh) produits sur le territoire en 2017



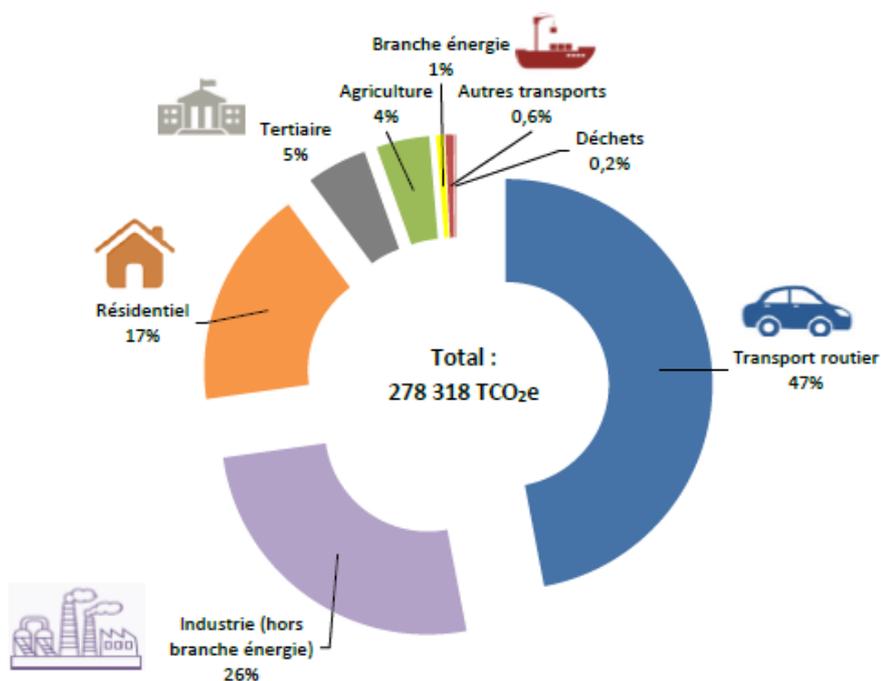
Répartition de la consommation d'énergie par source en 2017



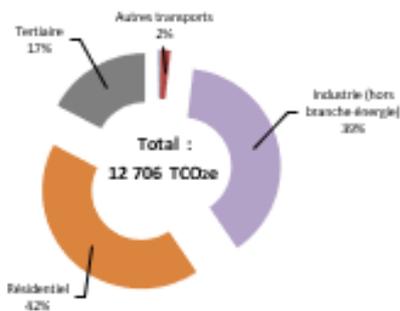
En matière d'émissions de gaz à effet de serre (278 318 tCO₂e), la hiérarchie des postes d'émissions est différente avec le secteur transport routier/mobilité qui passe en première position, immédiatement suivi par l'industrie et le résidentiel. Le tertiaire, la production d'énergie, les transports non routiers, l'agriculture, et les déchets suivent par ordre décroissant.

A noter que bien qu'ayant un profil très industriel, et étant traversé par une Autoroute très fréquentée, le Bassin de Pompey, en termes d'émission de GES, et en comparaison avec le territoire régional, présente un chiffre de 7 tCO₂e/hab quand la région présente un chiffre de 8.

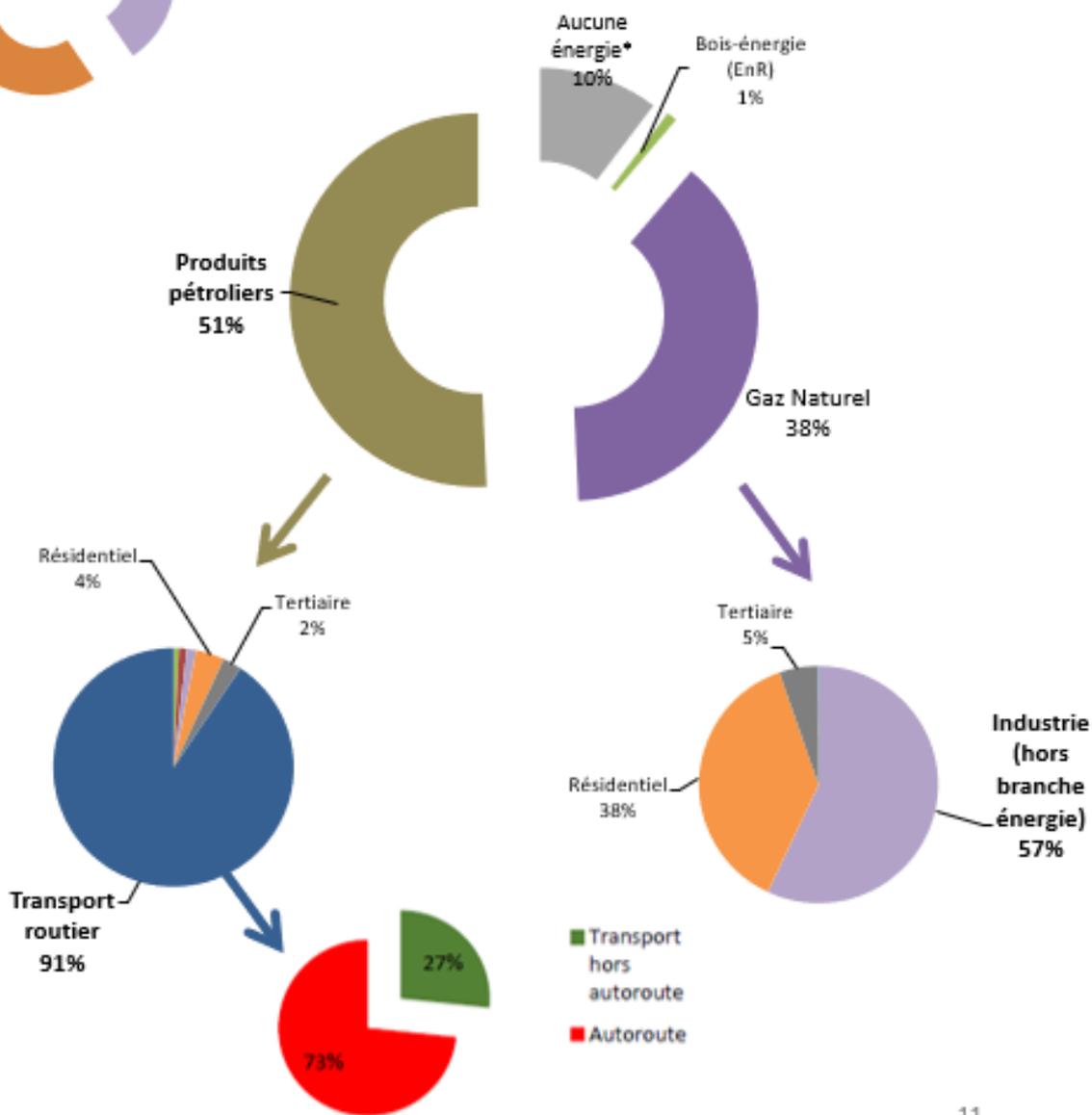
Émission de Gaz à Effet de Serre (GES) en 2017



Émissions indirectes de GES 2017 - CCBP



Émissions directes de GES par source et origine de consommation de ses sources d'énergies – CCBP 2017



Le territoire très forestier présente la particularité d’offrir un **puits carbone annuel** d’environ 55 000 tCO₂e. Il dépend à 99,95% de l’accroissement forestier et à 0,05% du changement d’affectation des sols (Végétalisation d’espaces abandonnés, reforestations...).

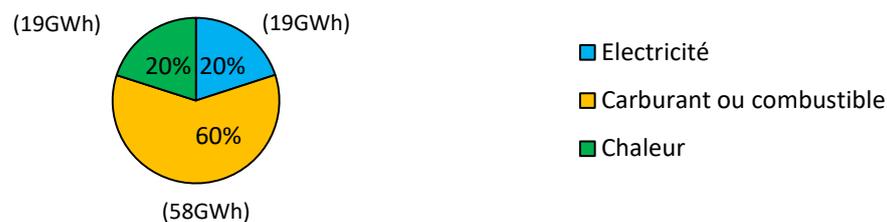
L’omniprésence du massif forestier, soit 52% de la superficie du territoire, constitue un élément indéniable dans le stockage de carbone.

On constate que par rapport à 2010 (année de référence où la séquestration carbone a atteint un maximum), le territoire connaît une évolution décroissante de sa séquestration carbone : - 18,5% en 2017. Cette chute peut s’expliquer par l’augmentation de la surface agricole utile de 2,74 % sur la période de 2000 à 2010, par l’urbanisation et par la diminution des espaces dédiés aux vergers sur le Bassin de Pompey.

La **production d'énergies renouvelables sur le territoire** couvre 6 % des besoins en énergie (dont 20% proviennent du bois énergie). D'après une étude réalisée à l'échelle du SCoT Sud Meurthe-et-Moselle, les gisements sont importants pour le solaire (photovoltaïque et thermique), l'éolien, les pompes à chaleur et la méthanisation. Le mix énergétique du territoire, s'il était développé au maximum de son potentiel pourrait permettre d'atteindre 519 GWh d'Énergie sur le territoire (sans intégrer l'aérothermie) et de 704 GWh avec l'aérothermie.

L'électricité est à 96 % produite par 4 usines hydroélectriques, le reste par le solaire ; 100% des combustibles provient de la filière bois, et la chaleur se répartit à 93 % sur des pompes à chaleur, 3 % sur le solaire thermique et 4 % sur la géothermie.

Production d'EnR par vecteur en 2017 (96GWh)



A noter que 14,6% de l'énergie consommée sur le territoire provient d'énergie renouvelable.

La **qualité de l'air** sur le territoire est dans la moyenne haute de la qualité de l'air sur la région Grand Est avec une décroissance des émissions depuis 10 ans. En émissions ramenées à l'habitant, par rapport à la région Grand Est, les émissions du territoire sont supérieures pour le NH3, les PM et les COVNM et inférieures pour les NOx et le SO2. A noter que sur certains polluants, bien que la baisse soit conséquente, les objectifs fixés par le PREPA et par le SRADDET ne sont pas atteints ou en tension pour les perspectives 2030. En collaboration avec l'ensemble des acteurs et territoires voisins, l'enjeu de la qualité de l'air devra être travaillé sur le Bassin de Pompey pour tendre vers les objectifs annoncés.

A noter que le Bassin de Pompey fait partie de l'agglomération Nancéienne pour une partie de son territoire, et qu'à ce titre elle contribue au Plan de Prévention de l'Atmosphère de l'agglomération Nancéienne. *



872 tonnes

Soit **47%** des émissions de polluants atmosphériques

Source : Atmo Grand Est Invnet'Air - Bassin de Pompey, données 2014



613 tonnes

Soit **33%** des émissions de polluants atmosphériques



151 tonnes

Soit **8%** des émissions de polluants atmosphériques



109 tonnes

Soit **6%** des émissions de polluants atmosphériques



108 tonnes

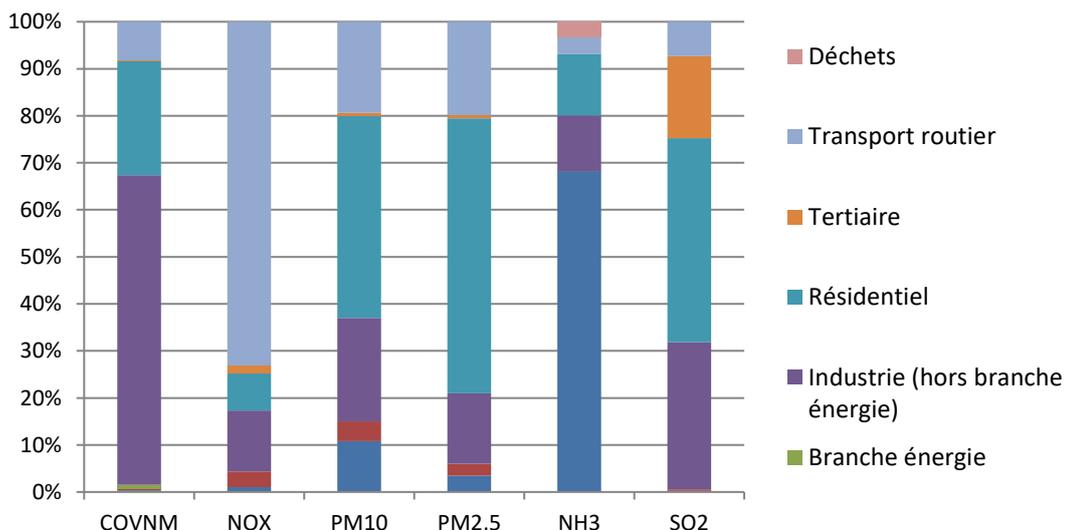
Soit **6%** des émissions de polluants atmosphériques



12 tonnes

Soit moins d'**1%** des émissions de polluants atmosphériques

Origine des polluants atmosphériques par secteur



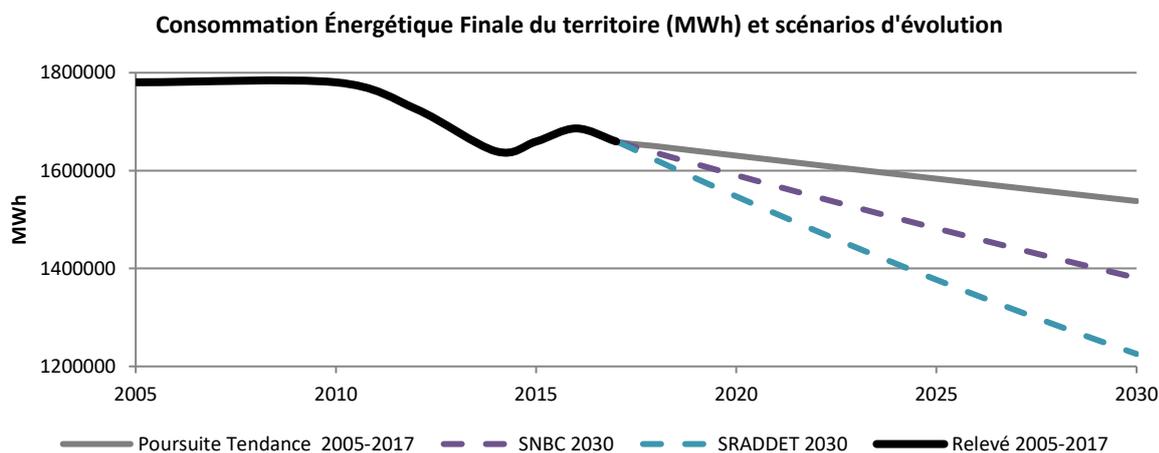
En matière de **vulnérabilité aux conséquences des changements climatiques**, diagnostic qui devra être affiné dans la suite de la démarche, les vulnérabilités suivantes sont d'ores et déjà identifiées :

- Santé : augmentation des températures, vagues de chaleur et canicules.
- Biodiversité : augmentation de la température, changement dans le cycle des gelées, vagues de chaleur et canicules.
- Agriculture : vague de chaleur, sécheresse et canicules.
- Approvisionnement en eau : évolution des régimes de précipitations.
- Urbanisme/habitat : inondations et pluies torrentielles.

2 DES POTENTIELS SONT MIS EN VALEUR – LES OBJECTIFS SONT IMPORTANTS

Les tableaux ci-dessous présentent une première évaluation des potentiels de réduction des consommations d'énergie, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de production d'énergie renouvelable.

Potentils de réduction des consommations d'énergie



Source : ATMO Grand Est - Invent'Air V2019

Les efforts semblent donc être importants à mener, mais les potentiels pour le Bassin de Pompey sont conséquents, et les dynamiques sont lancées au travers l'ensemble des actions menées par les acteurs du territoire (Ecologie Industrielle Territoriale, Aides à la rénovation de l'habitat, Plan de Déplacements Urbains, PDIE, Production d'énergie renouvelable...).

La part de l'Autoroute étant par ailleurs importante dans l'équilibre général du territoire sur son impact climatique, les obligations nationales qui s'imposent en matière de performance du matériel roulant devrait également avoir une incidence notable sur le Bassin de Pompey, permettant de compléter les actions portées en directs par les acteurs du territoire.

Le parc résidentiel du territoire étant par ailleurs daté pour 47% avant les années 70, sans qu'aucune réglementation thermique ne soit applicable à l'époque, ces chiffres laissent à penser qu'au moins 50% du parc de logement nécessiterait une réhabilitation thermique pour atteindre des étiquettes énergétiques conformes aux orientations nationales.

Emission de GES :

Les transports, représentés en majorité par l’autoroute (73%), constituent le principal poste d’émissions directes de GES sur le territoire (47% du total). L’industrie et le résidentiel sont les deux autres acteurs majeurs de ces émissions, avec respectivement 26% et 17%.

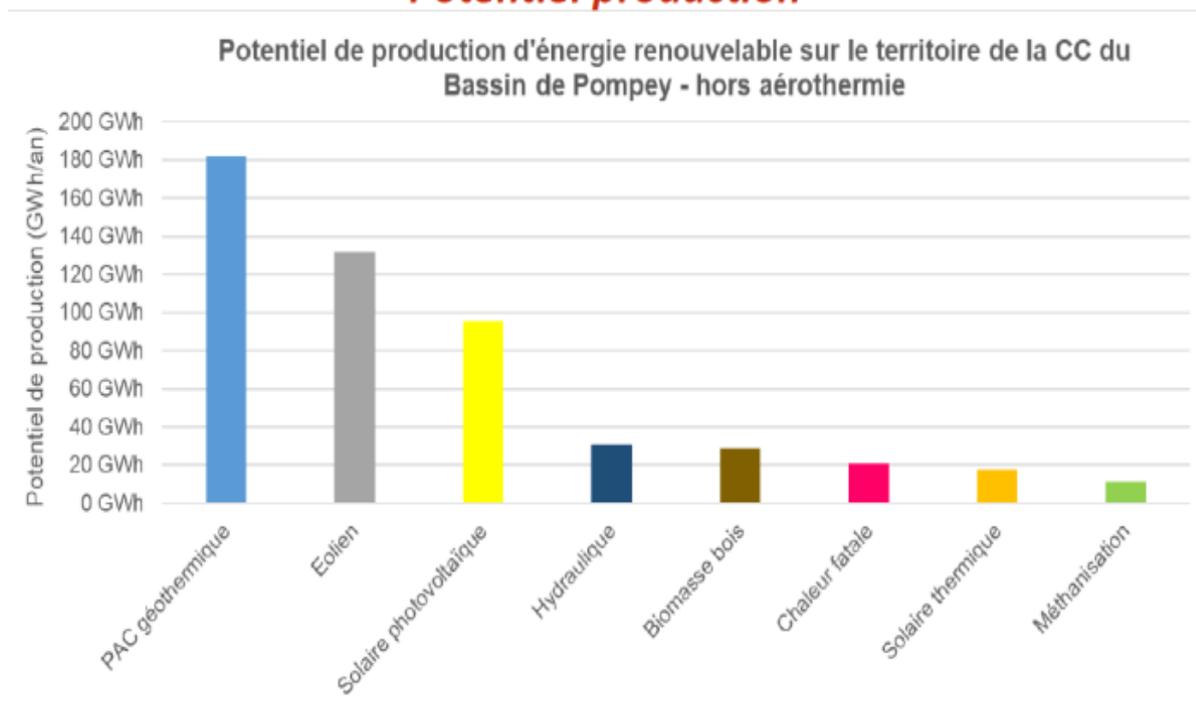
Depuis 2005, toutes les émissions sont en baisse. Les tendances observées doivent s’amplifier pour atteindre les objectifs **de réduction d’émission de Gaz à effet de serre**. Les actions doivent prioritairement être engagées sur les secteurs les plus responsables de l’empreinte carbone du territoire : industrie, bâtiments et transport (principalement lié à l’autoroute).

Ainsi, et au même titre que pour la consommation d’énergie du territoire, la réduction des émissions de GES devrait s’accroître, au travers l’ensemble des actions portées par le territoire ainsi que par les orientations nationales.

Enfin, du point de vue des énergies renouvelables, le graphique suivant montre un potentiel territorial de 5,4 fois la consommation actuelle du territoire. Les principaux gisements sont l’éolien et le solaire photovoltaïque (Hors Pompe à Chaleur).

Ce graphique témoigne de l’importance de travailler sur une ambition de mix énergétique à l’échelle du Bassin de Pompey pour poursuivre son engagement en faveur du Climat. Néanmoins, le Bassin de Pompey reste un petit territoire en termes de superficie, dont la configuration urbaine et paysagère impacte fortement les potentialités de développement d’énergie renouvelable.

Potentiel production



Source : Étude du potentiel EnR à l’échelle du SCoT SUD 54 - AKAJOULE/SCET 2019

3 LES PRINCIPALES PROBLEMATIQUES SONT IDENTIFIEES

Le diagnostic territorial du PCAET fait apparaître un certain nombre de problématiques clés pour le territoire. Ces problématiques sont le reflet des consommations et des émissions directement induites par 2 catégories d'acteurs qu'il conviendra d'animer distinctement :

1. D'une part les habitants dans leur vie quotidienne, selon leurs propres choix et contraintes de vie (principalement pour le volet « résidentiel » et une partie du volet « transports »).
2. D'autre part les acteurs économiques et institutionnels, (tertiaire public et privé, agriculture, industrie et une part des transports).

Ces problématiques concernent donc les élus des collectivités et les décideurs économiques mais aussi et surtout les habitants pour ce qui concerne l'habitat et les déplacements. Dans la suite de la démarche d'élaboration du PCAET, il pourra être pertinent de compléter ces problématiques en ajoutant celles qui sont en lien avec les émissions induites à l'extérieur du territoire pour le service et la consommation de ses résidents.

Dans un premier temps, les problématiques territoriales qu'il convient de prendre en compte pour déterminer une stratégie et en déduire un plan d'actions pour le climat, l'air et l'énergie sont les suivantes. Elles constituent autant de leviers d'actions que les élus du territoire ont décidé de prendre en compte pour construire le PCAET du Bassin de Pompey.

Elles sont classées en 3 familles :

1 - Les problématiques générales :

- Réduire la forte dépendance aux produits pétroliers et au gaz naturel d'origine fossile (86%) et la facture énergétique qui en résulte.
- Sensibiliser les habitants du territoire aux enjeux énergie et climat, en particulier à l'impact de leur consommation d'énergie dans leur habitat et par leurs déplacements.
- Le développement des énergies renouvelables en relocalisant la production d'énergie sur le territoire permet d'imaginer de nouvelles marges de manœuvre économiques pour le territoire.
- Limiter la pollution atmosphérique, relativement importante, surtout en proximité direct de l'A31, sans oublier la qualité de l'air intérieur en portant une attention particulière à la ventilation des logements lors des travaux de rénovation énergétique.
- Anticiper l'évolution du climat sur les politiques publiques, l'environnement et la vie quotidienne sur le territoire et prendre les mesures d'adaptation qui s'imposent.

2 - Les problématiques sectorielles :

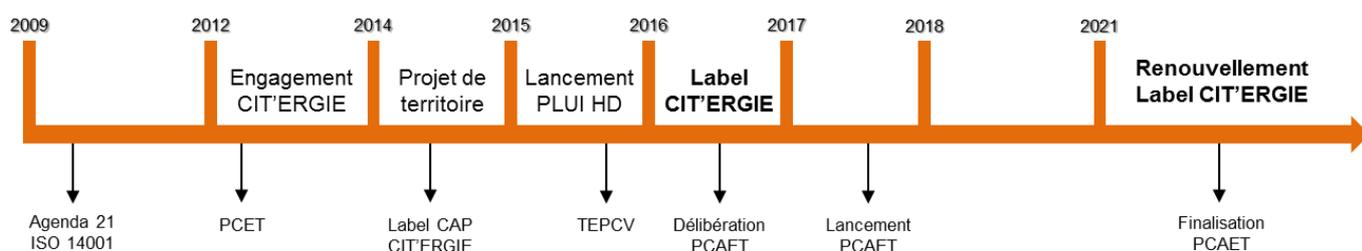
- Trois secteurs sont prioritaires pour la consommation d'énergie : Industrie - Transport/mobilité et Habitat :
 - Habitat => Massifier les travaux de rénovation énergétique et l'utilisation des énergies moins polluantes sans dégrader la qualité de l'habitat et la qualité de l'air intérieur.
 - Transport/mobilité => Imaginer, renforcer, massifier les nouvelles pratiques de mobilité et s'inspirer de ce qui fonctionne ailleurs.

- Industrie : Poursuivre la dynamique initiée en matière d'écologie industrielle territoriale en amplifiant les synergies sur les enjeux énergétiques, sur les déplacements d'employés également. (PDIE)
- Agriculture et forêt :
 - constituent un puits de carbone qu'il est particulièrement important de préserver, voire de développer.
 - doivent être protégées du point de vue environnemental (biodiversité et santé humaine).
 - recèlent des gisements de ressources économiques (alimentation, énergie, éco-matériaux).
- L'industrie est le 1er poste de consommation d'énergie : Poursuivre les initiatives portées par le Bassin de Pompey pour modifier les modèles économiques (économie circulaire, transition énergétique, circuits courts, relocalisation ...) en gardant un objectif de compétitivité et d'innovation.

3 - Les problématiques en lien avec la production et la distribution d'énergie :

- Adapter le réseau de distribution de gaz en fonction de l'apparition des projets de méthanisation et de l'évolution des besoins en gaz au fur et à mesure des travaux de rénovation énergétique du bâti.
- Envisager le développement de nouveaux réseaux de chauffage urbain avec une source renouvelable ou l'extension des réseaux existants là où c'est pertinent (forte concentration de patrimoine énergivore difficile à rénover).
- Porter une attention à la consommation d'espaces pour les énergies renouvelables (PV au sol, éolien, cultures de biomasse) => Concilier développement des énergies renouvelables, contraintes environnementales, acceptabilité et activité agricole.
 - Quels liens avec les autres territoires à proximité : importation ou exportation de bois énergie ? Importation ou exportation de déchets valorisables par méthanisation ?
 - Comment faire émerger les projets d'énergie renouvelable en cours et à venir ?
 - Comment réorienter la production agricole vers la production d'énergie (biogaz, biomasse, agrocarburant) tout en continuant à produire l'alimentation nécessaire et en démarrant la culture d'éco-matériaux ?

4 UNE DEMARCHE QUI S'INSCRIT DANS LA CONTINUITÉ DES ACTIONS DU BASSIN DE POMPEY



Les stratégies en matière de développement durable pour le Bassin de Pompey ont démarré de longue date, au travers la prise d'initiative régulière pour engager le territoire dans une direction environnementale ancrée comme pilier du développement du territoire. La frise ci dessus témoigne de cette évolution au fil du temps dans ces démarches volontaristes et partenariales, (Agenda 21 dès 2009, sans obligation en lien avec

les Communes du territoire, PCET en 2012 en lien avec le PNRL, puis lancement des démarches Cit’ergie successive, témoin de cet engagement territorial. Cette démarche par ailleurs s’inscrit en continuité des démarches qualité portées par le Bassin de Pompey dont peu témoigner les certification ISO 9001 et 14001 depuis une dizaine d’année.

Démarrée en 2013, la démarche Cit’ergie a conduit le Bassin de Pompey à obtenir le label CAP Cit’ergie en décembre 2014 puis à obtenir le label Cit’ergie en juin 2016. Depuis, le Bassin de Pompey a intégré de nouvelles compétences, en particulier avec le cycle de l’eau, permettant de travailler l’ensemble des thématiques analysées dans cette démarche au travers du référentiel européen en constante évolution.

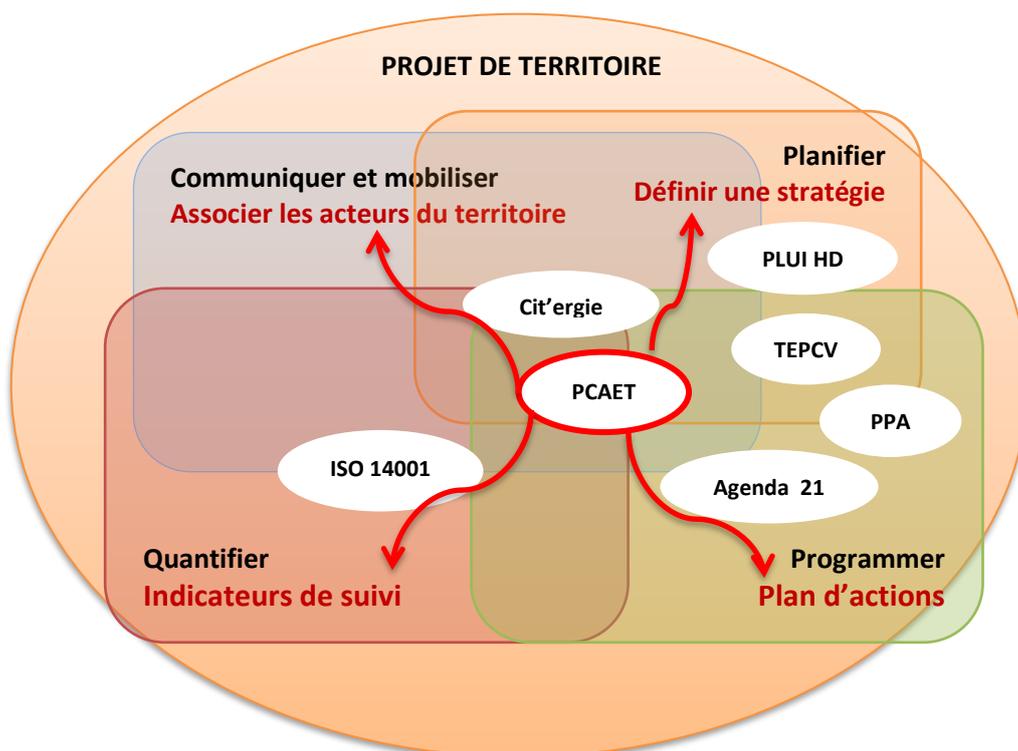
Jusqu’à présent, la vision politique guidant la stratégie du Bassin de Pompey en matière d’enjeux climat, air et énergie était la suivante : « Faire évoluer le Bassin de Pompey vers un territoire à énergie positive ».

Cette vision politique s’articulait autour des objectifs stratégiques suivants :

- Établir une stratégie énergie/climat visant à inscrire la collectivité et le territoire sur la trajectoire du facteur 4 ;
- Viser une gestion exemplaire de l’énergie sur le patrimoine de la collectivité avec un objectif de 3% de réduction de consommation d’énergie par an et 20% de taux de couverture en énergies renouvelables en 2020 ;
- Approfondir la connaissance énergétique du territoire et, concernant les déchets : continuer à diminuer le volume des déchets et mieux exploiter le gisement énergétique qu’ils constituent ;
- Continuer à développer les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle de manière à atteindre le facteur 4 ;
- Se doter et pérenniser un budget et une organisation au service des enjeux énergétiques et climatiques ;
- Entraîner les acteurs du territoire vers la transition énergétique en visant le facteur 4 en 2050.

Ces dernières années, plusieurs compétences ont été transférées par les communes au Bassin de Pompey qui assure désormais la plupart des compétences du bloc communal.

Ainsi, le PCAET est intégré au cœur de l’ensemble des démarches portées par le Bassin de Pompey et ses partenaires, traduisant ainsi les dynamiques initiées au travers un document cadre.



L'élaboration du PCAET, a fortiori en début de mandat et avec des objectifs nationaux qui ont été révisés, est l'occasion de revoir ces objectifs, de les enrichir et de les compléter pour asseoir l'ambition climat-air-énergie du territoire pour les prochaines années.

L'élaboration du PCAET s'appuie sur :

- **L'état des lieux des émissions de gaz à effet de serre, de la consommation d'énergie et de la production d'énergie renouvelable ;**
- **Une première évaluation des potentiels d'augmentation des productions d'énergie renouvelables ;**
- **Les problématiques identifiées comme principales à l'issue du diagnostic ;**
- **Mais aussi l'histoire du Bassin de Pompey et les actions déjà mises en œuvre.**

PARTIE 2 : DES ELEMENTS DE CONTEXTE REGLEMENTAIRES POUR ALIMENTER LA REFLEXION STRATEGIQUE

1 ELABORER UN PCAET : UNE OPPORTUNITE POUR LE TERRITOIRE

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) consiste à déterminer sur chaque territoire avec quelle intensité chaque levier d'actions doit être actionné pour que la combinaison de tous les PCAET permette à la France d'être fidèle à ses engagements (conformité à la Stratégie Nationale Bas Carbone – SNBC - élaborée en 2015 et révisée en 2020). Cette combinaison à l'échelle régionale doit également permettre de respecter les objectifs régionaux (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires = SRADDET Grand Est).

Mais au-delà de l'obligation réglementaire, ce plan d'actions territorial donne l'opportunité aux territoires de s'emparer à tous niveaux, de ces enjeux au plus près de la vie des habitants, des réalités et spécificités (démographie, géographie, économie) de chaque territoire.

En conséquence, les élus du territoire se saisissent de l'opportunité d'élaboration du PCAET pour :

- **Faire évoluer le projet de territoire du Bassin de Pompey sur ces enjeux environnementaux : quel territoire voulons-nous pour demain ? (Démographie, aménagement du territoire, développement économique, aspects sociaux et humains, environnement ...)**
- **Parmi les actions déjà enclenchées, quelles sont celles qui doivent être massifiées pour répondre de manière la plus complète possible aux problématiques issues du diagnostic ?**
- **Quels retours d'expérience d'autres territoires peuvent être dupliqués sur le territoire ? Quelles pratiques innovantes pourraient y être développées ?**

2 LA TRAJECTOIRE FRANÇAISE DE LA STRATEGIE NATIONALE BAS CARBONE

L'objectif que la France s'est fixé dans la Loi Energie Climat promulguée le 8 novembre 2019 est d'atteindre la neutralité carbone, c'est-à-dire un équilibre entre les émissions et les puits carbone en 2050. Cette objectif et la trajectoire qui en découle jusqu'en 2050 s'appliquent par conséquent à chaque territoire.

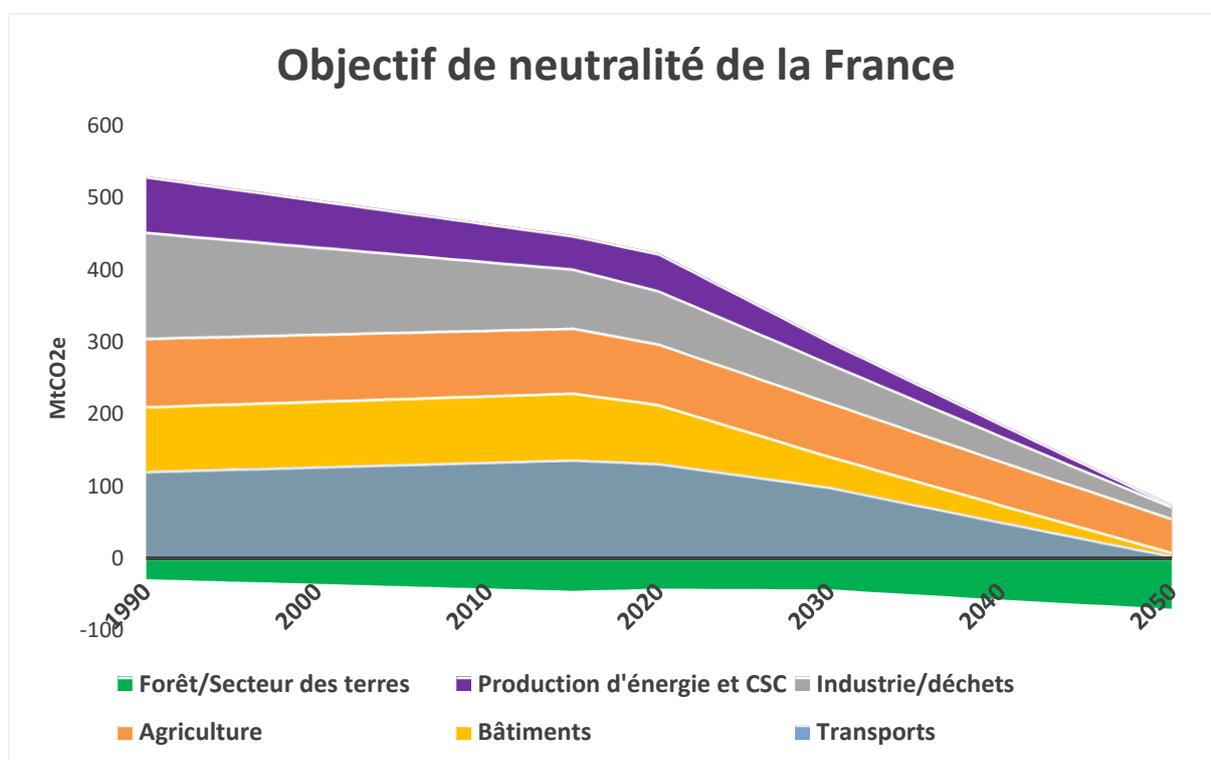
Cet objectif est détaillé, secteur par secteur, dans la nouvelle Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) diffusée en mars 2020. Il nécessite de diviser par plus de 6 les émissions annuelles par rapport à 1990 pour atteindre 80 MtCO_{2e} à l'horizon 2050.

Elaborer un PCAET, c'est rendre possible l'atteinte de ces objectifs à l'échelle du territoire.

Pour le Bassin de Pompey, le bilan des émissions territoriales peut se représenter par le diagramme répartissant les émissions de GES entre les différents secteurs d'activité présents sur le territoire tel que montré en page 4.

Le total des émissions territoriales de GES est de **278 318 tCO_{2e}**. Ces émissions sont la combinaison de l'activité des habitants sur le territoire (résidentiel, déplacements sur le territoire), de celle des acteurs économiques et institutionnels (tertiaire, industrie, fret, agriculture) qui produisent des biens et des services qui ne sont pas toujours liés à la vie des habitants mais aussi du transit routier qui traverse le territoire.

La trajectoire nationale de réduction des émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 nous est donnée par la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) qui attribue à chaque secteur d'activité un objectif de réduction pour 2050. Cette trajectoire indique l'évolution visée et lissée dans le temps des réductions d'émissions mais **il reste le plus important à faire : mettre en œuvre des actions qui permettront d'inscrire la réalité des émissions de GES du territoire sur ces trajectoires ! C'est l'objet du présent document.**



Trajectoire Objectif SNBC de la France (530 MtCO_{2e} en 1990, 415 MtCO_{2e} en 2019 → 80 MtCO_{2e} en 2050)

3 L'ARTICULATION AVEC LE SRADDET

Le PCAET du Bassin de Pompey doit être compatible avec le SRADDET Grand Est qui s'articule autour de 30 objectifs et 30 règles. Les objectifs du PCAET doivent « prendre en compte » les objectifs du SRADDET (« la prise en compte impose de ne pas s'écarter des orientations fondamentales sauf pour un motif tiré de l'intérêt général et dans la mesure où cet intérêt le justifie »). Le PCAET doit aussi être « compatible » avec les règles du SRADDET (« la norme inférieure peut s'écarter de la norme supérieure à condition que cette différenciation n'aille pas jusqu'à la remise en cause de ses options fondamentales »).

Tableau des objectifs régionaux SRADDET Grand Est

Nature de l'objectif	Horizon 2030	Horizon 2050
Consommation énergétique finale	-29%	-55%
Consommation en énergie fossile	-48%	-96%
Couvrir la consommation par les énergies renouvelables et de récupération	41%	100%
Emissions de gaz à effet de serre	-54%	-77%
Réhabilitation du parc résidentiel		100%
Respecter les lignes directrices de l'Organisation mondiale de la santé sur la concentration en particules fines et ultrafines	20 µg/m3 en moyenne annuelle pour les PM10, au lieu de 40 dans la réglementation française	
Emissions de polluants : SO2	-84%	
Emissions de polluants : NOx	-72%	
Emissions de polluants : NH3	-14%	
Emissions de polluants : PM2,5	-56%	
Emissions de polluants : COVNM	-56%	

Ces objectifs régionaux sont pris en compte dans la définition des objectifs stratégiques et opérationnels du PCAET. Ils sont par ailleurs déclinés en règles qui sont prises en compte dans l'élaboration du plan d'actions.

4 DES OBJECTIFS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELS

Le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial précise que des objectifs stratégiques et opérationnels portant au moins sur les domaines suivants doivent être définis :

1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre
2. Renforcement du stockage de carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments
3. Maîtrise de la consommation d'énergie finale
4. Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage
5. Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
6. Productions bio sourcées à usages autres qu'alimentaires
7. Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration
8. Évolution coordonnée des réseaux énergétiques
9. Adaptation au changement climatique

Le décret précise que pour les points 1., 3. et 7., les objectifs chiffrés sont déclinés selon les secteurs définis par l'arrêté relatif au plan climat-air-énergie territorial. Pour ce premier exercice, les objectifs sont déclinés aux horizons 2021 et 2026.

Concernant le point sur les énergies renouvelables, des objectifs sont fixés au même horizon pour les filières exploitables sur le territoire.

De plus, le décret demande de préciser l'articulation des objectifs du PCAET avec ceux du schéma régional (SRADDET Grand Est en l'occurrence) ainsi qu'avec ceux de la stratégie nationale bas carbone pour le cas où cette articulation ne serait pas déjà réalisée dans le cadre du schéma régional.

Le PCAET propose des objectifs stratégiques et opérationnels compatibles avec ceux du SRADDET et de la SNBC aux horizons demandés par le décret, de manière quantitative quand c'est possible (voir partie 4).

5 PRIORISER LE SUIVI DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

La diversité des problématiques évoquées dans le diagnostic (consommation et production d'énergie, émissions de gaz à effet de serre, qualité de l'air, adaptation au changement climatique), la difficulté de les hiérarchiser, l'ampleur de la tâche pour les collectivités peut interpellier les élus, voire les déstabiliser. Aussi est-il important de d'ordonner les priorités. En cohérence avec les priorités déterminées aux niveaux, national et régional, les élus du territoire prennent en compte la hiérarchie des priorités suivantes :

- En premier lieu : **réduire les émissions de gaz à effet de serre** ; et pour cela, **réduire prioritairement la consommation d'énergie fossile** (réduire en particulier la part dédiée au gaz fossile et au fioul dans le bâtiment), **toutes les économies d'énergie** étant bonnes ;
- **Développer les énergies renouvelables** pour remplacer au maximum les énergies fossiles ;
- Ce faisant, **les polluants atmosphériques iront diminuant** ... si l'on prend en compte l'utilisation de systèmes de chauffage au bois performants et la qualité de l'air intérieur ;

- **Rétablir la capacité de séquestration** des écosystèmes, et particulièrement des terres agricoles ;
- Enfin, puisque le climat a changé, et changera encore, rendant plus difficiles les productions agricoles et la vie quotidienne de chacun : **activer nos capacités d'adaptation** pour préserver les plus fragiles d'entre nous, ainsi que nos activités économiques trop dépendantes du climat et/ou du coût de l'énergie.

Dans la quasi-totalité des cas, les leviers concernant l'énergie (consommation et production), les émissions de gaz à effet de serre et les émissions de polluants convergent dans la même direction. En effet, l'utilisation d'énergie fossile génère des gaz à effet de serre et des polluants locaux et les émissions de GES non énergétiques sont accompagnées, elles aussi, d'émissions de polluants locaux.

Par souci pédagogique de mobiliser les acteurs du territoire autour d'objectifs simples, les élus du territoire retiennent de privilégier l'indicateur d'évolution des émissions de gaz à effet de serre comme indicateur de référence pour évaluer l'avancée et la performance du PCAET.

Prioriser le suivi des émissions de GES n'exonère pas de suivre l'évolution de la consommation d'énergie, de la production d'énergie renouvelable et des émissions de polluants locaux qui seront pris en compte comme cela est requis par la réglementation de manière à vérifier que leurs trajectoires sont elles aussi bien conformes aux objectifs assignés.

PARTIE 3 : UN PROCESSUS D'ÉLABORATION PARTICIPATIF

1 DEROULEMENT DU PROCESSUS

Le processus d'élaboration du PCAET s'est articulé en étroite collaboration avec l'avancée du PLUI HD, qui était en cours d'élaboration en même temps que le Plan Climat. Il a été décidé par délibération des élus, de ne pas multiplier les temps d'animation, mais bien de se saisir des modalités de concertation du PLUI HD pour intégrer les enjeux environnementaux à toutes les étapes d'élaboration du PLUI HD.

Initié dès 2017, le PCAET a donc pu bénéficier des instances de concertation en place, permettant de s'emparer des enjeux environnementaux à tous niveaux.

Le 2 Février 2017, les élus du Bassin de Pompey ont défini par délibération les modalités de pilotage et de concertation du PCAET.

Le plan climat a donc été élaboré de la façon suivante.

- Établissement d'un diagnostic définissant le profil énergie/carbone de la communauté de communes sur la base des éléments principalement disponibles dans les documents cadres de la communauté de communes.
- Réalisation de scénarii territoriaux identifiant les priorités et objectifs stratégiques et opérationnels en matière de transition énergétique.
- Conduite de la concertation et rédaction du plan d'actions en adéquation avec les démarches établies dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacement (PLUI HD) d'une part et de Cit'ergie d'autre part.

Ce PCAET a donc été suivi et évalué au même titre que le PLUI par le biais des comités de pilotage stratégique dans les domaines de l'Habitat, du Déplacement et de l'Environnement.

Modalité de concertation du PCAET

La concertation s'est établie sur les différentes phases d'élaboration du Plan Climat en adéquation avec les démarches d'associations des différents acteurs menées notamment dans le cadre du PLUI.

Ainsi :

- Les communes ont été directement associées pour approfondir et partager le diagnostic et le plan d'actions qui sera établi, en s'appuyant sur les modalités de collaboration définies dans le cadre de la mise en œuvre du PLUI HD (Délibération du 15 décembre 2015).
- Des réunions publiques ont été organisées pour approfondir le volet climatique du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et tester les différents scénarii qui seront proposés.
- Des séances spécifiques de travail ont été établies avec les acteurs locaux, principaux émetteurs de Gaz à Effet de Serre (Industrie, Agriculture, Habitants) pour proposer des pistes d'actions et construire un programme d'action réaliste au regard des démarches d'ores et déjà engagées.

- Les partenaires ont été mobilisés pour l'obtention des données servant au diagnostic (Etat, ATMO Grand Est, PNR Lorraine, Fournisseurs d'Énergie, Région Grand Est...) et seront associés sur l'ensemble des phases d'élaborations du projet.

Ainsi, le PCAET a connu le déroulé suivant en articulation avec le PLU IHD :

- Diagnostic :
 - o 4 Réunions politiques sur les sujets des mobilités, de l'environnement, du résidentielle
 - o Réunions Techniques
 - o Rencontres bilatérales avec les personnes publiques associées et les acteurs territoriaux (CCI, Chambre d'Agriculture, DDT, Val de Lorraine Entreprendre, Atmo Grand Est, temps d'échange et de présentation de notre démarche interne avec la Région, l'Ademe, la DREAL)
 - o Consultation de la MRAE pour définir une note de Cadrage à l'élaboration de notre PCAET
- Stratégie Territoriale en lien avec le Projet D'aménagement et de Développement Durables et avec la stratégie validée en 2016 dans le cadre de la démarche Cit'ergie.
 - o Le Troisième Axe du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUI HD, est centrée autour des enjeux environnementaux. « AXE 3 : Un développement durable, respectueux de l'environnement et du cadre de vie des habitants ».



- o 5 Réunions publiques ont été menées sur le territoire en 2018, où ces éléments de diagnostic et d'état initial de l'environnement ont été présentés et débattus.
 - o 5 ateliers en comité de pilotage avec les élus sur les sujets des mobilités, de l'habitat, de l'environnement.
- Ateliers de travail thématiques :
 - o Groupe de travail sur les mobilités
 - o Groupe de travail sur le résidentiel et les stratégies de développement de l'habitat
 - o Groupe de travail sur les enjeux environnementaux avec les associations du territoire



- Temps de travail avec les élus :
 - o 2 Conseils Communautaires –
 - Un pour lancer le PCAET s’appuyant sur les modalités de concertations du PLUI HD
 - Un pour débattre des orientations du PADD intégrant ces enjeux environnementaux
 - o 2 Conférences Intercommunales des Maires et conseillers municipaux (20 décembre 2016; 11 juillet 2018) pour appréhender la déclinaison du Projet de Territoire au sein des orientations du PLUI HD
 - o 1 Séminaire des conseiller municipaux en janvier 2020, pour travailler à un horizon 2050 les enjeux du Bassin de Pompey sur les sujets énergétiques, environnementaux, de mobilité et des stratégies numériques
 - o 1 Commission projet avec les élus communaux sur la stratégie le 18 mars 2021

- Temps de travail avec les agents du Bassin de Pompey :
 - o 1 Séminaire avec l’ensemble des agents du bassin de Pompey pour travailler au devenir du territoire et à l’adaptation du service public à un horizon 2050 sur les sujets environnementaux, énergétiques, de mobilité, et de numérique.



DE L'HUMAIN

LA MAIN DANS

LA MAIN

Pour moins d'empreinte
environnementale
Apprendre à ne pas recommencer

Les sursis du passé (plastique)



A Tous Les Habitants
et élus d'aujourd'hui
et de demain

Rue de l'avenir
BASSIN DE POMPEY

- Réunions publiques autour du PLUI HD en lien avec le PCAET :
 - o 13 réunions entre le 27 juin 2019 et le 13 septembre 2019

En plus de ces animations liant les enjeux du PLUI HD aux enjeux du PCAET, des temps de travail spécifiques ont été menés avec les Elus et les agents du Bassin de Pompey dans le cadre du suivi de la démarche Cit'ergie intégrant aujourd'hui le même processus d'échanges internes que celui de l'élaboration du PCAET.

A ce titre, 3 Comités techniques mobilisant les responsables de l'ensemble des services communautaires, et 3 comités de pilotage politiques se sont tenus sur le sujet exclusifs du PCAET et de Cit'ergie (25 juin 2020, 26 février 2019 ; 3 juillet 2018) + Réunion de méthodologie le 11 Février 2020 pour adosser la démarche Cit'ergie à la démarche du PCAET (Vice-Présidente, DGS, conseiller Cit'ergie).

Concernant la mobilisation des acteurs, l'ensemble des partenaires ont été rencontrés à de multiples reprises pour travailler les enjeux environnementaux du territoire, mais également les actions à décliner. (Réunion bilatérale avec les services de l'Etat, les gestionnaires réseaux, les chambres consulaires, les associations environnementales, SCOT Sud 54...).

Différentes études également initiées ont permis de travailler finement sur les modalités de partenariat sur ces enjeux climatiques :

- Etudes d'opportunité à la réalisation d'une unité de méthanisation – Lien avec les entreprises, les industries, les agriculteurs, la chambre d'agriculture, GRDF (Lancement 2019).
- Etude de vulnérabilité du territoire face aux enjeux du changement climatique (lancement début 2020) – Mobilisation des acteurs locaux dans différents ateliers de travail (CCI, Chambre d'Agriculture, Val de Lorraine Entreprendre, Service Intercommunaux...) et régionaux (Etat, CEREMA, Région, ATMO Grand Est, Météo France, ONF, OFB, VNF, ...).

Ateliers experts le 5 février 2021 et ateliers « socio professionnels » le 19 février 2021

The image contains two posters for workshops. Each poster has a header with the ACTeон logo and the title of the workshop. Below the title is the main theme: 'Vulnérabilités du territoire du Bassin de Pompey face aux changements climatiques, quelles adaptations ? Définir la stratégie et le plan d'actions'. At the bottom of each poster are logos for Bassin de Pompey, ADEME, and a slogan 'C'est ma vie, c'est mon territoire !' with small landscape images.

Atelier de travail « Experts climat » 5 février 2021

Les participants

- ADEME
- Météo-France
- ATMO
- INRAE Nancy
- Agence de l'eau Rhin Meuse
- Chambre d'agriculture de Meurthe et Moselle
- OFB
- PNR de Lorraine
- Région Grand Est
- CEREMA Est
- Communauté de communes du Bassin de Pompey
- ACTeон

→ 19 personnes

Atelier de travail « Socio-professionnels du territoire » 5 février 2021

Les participants

- Les services de la CC du Bassin de Pompey**
 - Economie/EIT
 - Projet complexe
 - Habitat
 - Petite enfance
 - Cycle de l'eau
 - Infrastructures voirie
 - Mobilité douce
 - Sport, loisir, culture et tourisme
- Les acteurs économiques**
 - Chambre d'agriculture
 - ONF
 - CCI
 - VNF
- L'ADEME
- Le service territoire durable**
 - ACTeон

→ 18 personnes

Excusés
VLE Entreprendre

Objectifs de l'étude

Engager le territoire dans la voie de l'adaptation au CC

- **Conforter** l'analyse des vulnérabilités précédemment menée
- **Partager** et rendre ce diagnostic parlant auprès des élus
- **Co-construire** la stratégie d'adaptation du Bassin de Pompey, et la décliner en actions opérationnelles
- **Définir des indicateurs de suivi et d'évaluation** permettant de faire évoluer la stratégie et le plan d'action

Soutenir une démarche d'adaptation à laquelle nous souhaitons donner un caractère plus approfondi : concevoir un véritable **plan d'actions stratégique, opérationnel et propre au Bassin de Pompey**

**Bassin de
Pompey**
Communauté de communes

11

C'est ma **vie**, c'est mon **territoire** !

Un atelier « élus » est programmé pour juin 2021.

- Démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale, lancée en 2017 – 25 Entreprises mobilisées sur les sujets de valorisation matières, d'environnement, d'énergie, et de ressources... Nombreux groupes de travail et émergence d'actions et d'études spécifiques.
- Etude d'opportunité sur la création d'une Zone de Faible Emission– mobilité en lien avec le Grand Nancy à l'échelle du Plan de Protection de l'Atmosphère (projet 2021/2022) – Participation actée lors du Comité Local de l'Air du 27 Mai 2021

PARTIE 4 : LA STRATEGIE

1 UNE STRATEGIE POUR PILOTER LES TRANSITIONS ET MUTATIONS NECESSAIRES DU TERRITOIRE

Trois considérations apparaissent déterminantes pour définir la stratégie du Bassin de Pompey :

1 – D'une part, le Bassin de Pompey évolue en interaction avec des acteurs de niveau supra (Multipôle Sud Lorraine, PETR du Val de Lorraine, PNR de Lorraine) et beaucoup d'actions peuvent et doivent être portées à un de ces niveaux de coopération (études, projets, organisation ...).

2 – D'autre part, après une période de consolidation des politiques en lien avec les enjeux climat-air-énergie pour le fonctionnement et l'exercice des compétences du Bassin de Pompey, le temps est venu d'impliquer les communes dans une même dynamique.

3 – Enfin, la vision politique et les objectifs stratégiques, bien que portés politiquement (le comité de pilotage Cit'ergie est le Comité Stratégique de la Communauté de Communes) et animés par les services sont des objectifs théoriques à décliner plus fortement dans le quotidien du territoire.

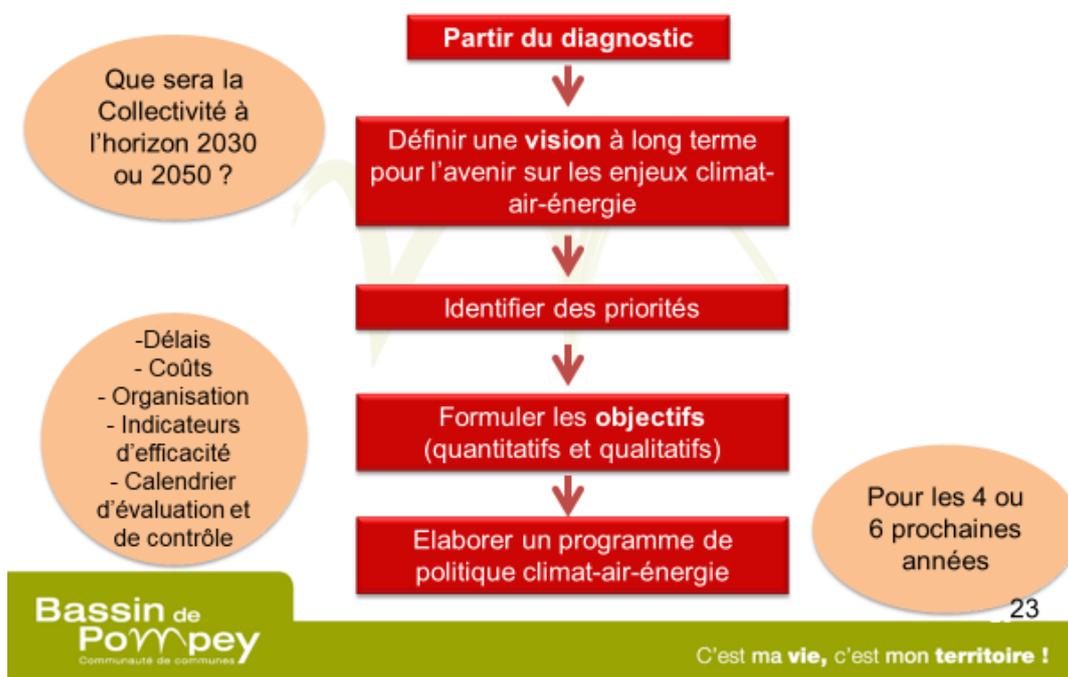
Il est donc particulièrement important de prendre le temps d'enraciner le PCAET en lien direct avec le projet de territoire et en interrelation avec des acteurs et partenaires territoriaux. L'implication de tous les acteurs du territoire est en effet cruciale pour la réussite de l'ambition voulue de transition et de mutation du territoire.

C'est la raison pour laquelle les élus ont souhaité prendre le temps en ce début de mandat de la concertation avec les élus municipaux et les acteurs du territoire au travers de commissions projets :

- 1 commission projet avec les conseillers municipaux : 18 mars 2021 : travail sur la stratégie

The slide features a central title: "PCAET / Cit'ergie Commission projet Echanges autour de la stratégie climat-air-énergie" and the date "18 mars 2021". At the bottom left is the logo for "Bassin de Pompey Communauté de communes". To the right of the logo is a row of five small images: a bridge, a river, a field, a forest, and a building. Below these images is the slogan "C'est ma vie, c'est mon territoire !".

Elaborer une stratégie



23

Elaborer une stratégie

Définir une vision politique à long terme pour l'avenir sur les enjeux climat-air-énergie

- La vision est une déclaration d'intention ambitieuse, elle donne la direction générale - le cap
- La vision exprime une situation désirée, idéale
- La garder à l'esprit peut être une force de motivation importante lors de la réalisation de tout projet
- Formuler une ambition accessible :
 - ✓ s'inscrivant dans les ambitions de la transition énergétique (voir supra)
 - ✓ mais avec une marche qui ne soit pas trop haute à franchir
- Concilier l'affichage d'une exemplarité (patrimoine et compétences de la collectivité) avec la nécessité d'animer le processus de transition sur le territoire
- S'appuyer sur la volonté de faire des acteurs et sur ce qui se fait déjà

Elaborer une stratégie

Identifier des priorités

- Etablir des priorités
 - ✓ entre les enjeux
 - ✓ entre les secteurs d'activité
 - ✓ en tenant compte des attentes des habitants
 - ✓ en tenant compte des attentes des acteurs économiques
- Etablir des liens avec les autres acteurs : PETR, PNR, SCoT ...
- Etablir un lien entre toutes les politiques publiques, les autres documents structurants, le projet de territoire
- Prendre en compte les nouvelles compétences
- Prendre en compte les points faibles soulevés par la CNL :
 - ✓ Déficit de planification énergétique territoriale
 - ✓ Coopération inter-communale / implication des communes

L'ensemble du travail a ensuite été présenté en Comité stratégique comprenant les Vice-Présidents, les maires et 1^{er} adjoints pour validation :

Comité Stratégique du 6 avril 2021 Extrait de relevé de décisions

1- Présentation de la Stratégie Air/Climat/Energie

Demande de M. KHUN de rajouter dans les priorités la notion éco-conditionnalité (subvention, appel à projet, marchés publics...) et d'exemplarité des collectivités.

Décision

Stratégie validée à l'unanimité

4 entretiens spécifiques de 2h ont eu lieu avec les Vice-Présidents, dont 1 avec M. Le Président Laurent TROGRILIC :

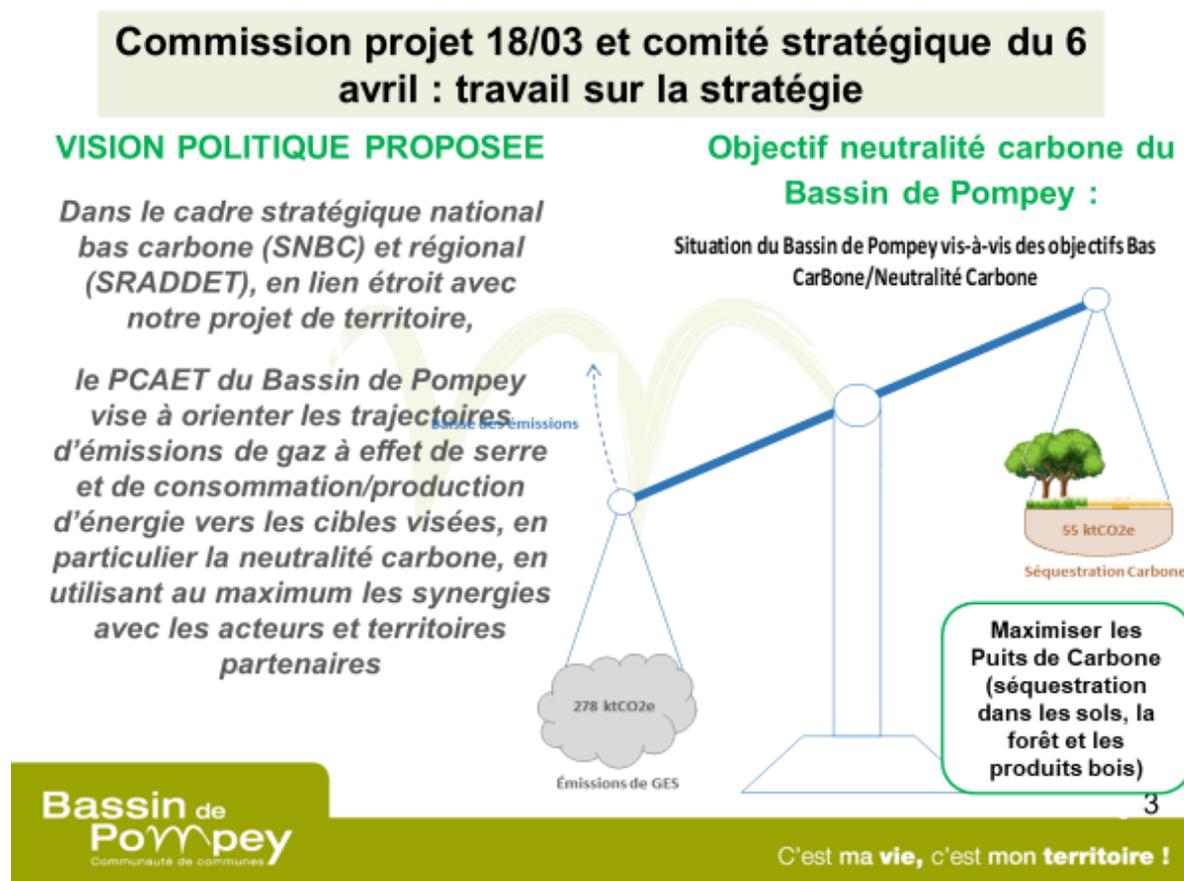
- M. Dethou en charge de la mobilité
- M. Dosé e charge de l'urbanisme et de l'habitat
- M. Maxant en charge de l'espace publique
- M. Begorre Maire en charge de l'environnement

Synthèse des échanges : L'importance du triptyque Bassin de Pompey – communes – habitants pour que les enjeux « percolent » sur le terrain.

- La vertu de l'exemple de ce qui se fait au niveau communal.
- Répondre aux attentes des habitants par des solutions → passer d'une approche conceptuelle à des solutions adaptées au terrain.
- La mise en réseau des bonnes initiatives communales (« pépites »).
- Un allié à mobiliser davantage par l'intermédiaire de M. Maxant : le PNR.

« S'il fallait retenir un seul mot clé des trois entretiens et de la soirée du 18/03, c'est **accompagnement** »

Compte tenu de ce qui précède, les élus se prononcent pour la vision politique suivante :



Pour traduire cette ambition en réelles transitions et mutations sur le territoire, les élus identifient trois priorités :

1 – Sur le territoire et en relation avec les acteurs locaux, **mettre en place une planification énergétique territoriale** prenant en compte les potentiels de développement des énergies renouvelables et les potentiels de récupération et distribution de chaleur

2 – **Impliquer et associer tous les acteurs du territoire**, qu'ils soient acteurs économiques, acteurs institutionnels, associations et citoyens. Parmi ces acteurs, les communes et leurs élus seront en première ligne pour mettre en œuvre sur le terrain les politiques et les fonctionnements favorisant les mutations du territoire vers une meilleure sobriété et efficacité énergétique et climatique

3 - **Démontrer que les politiques publiques peuvent avoir un effet d'entraînement sur les mutations du territoire** : objectif d'exemplarité de l'action publique. Mise en place d'un principe d'eco-conditionnalité de l'ensemble des politiques publiques.

2 DE NOUVELLES MARGES DE MANŒUVRE ECONOMIQUES QUI PERMETTRONT DE PILOTER UNE DEMARCHE VERTUEUSE

La plupart des actions menées par les collectivités, tant en ce qui concerne les économies d'énergie sur le patrimoine, qu'en ce qui concerne le déploiement de sources d'énergies renouvelables permettront de générer un retour sur investissement **avec de nouvelles marges de manœuvre économiques et des moyens financiers pour amorcer puis poursuivre et amplifier le mouvement.**

La mise en œuvre de la transition énergétique et des actions opérationnelles prévues sur le territoire et la pérennisation de la dynamique supposent de poursuivre les évolutions fonctionnelles des organisations :

- Pour structurer la gouvernance et pouvoir piloter et suivre la mise en œuvre du plan d'actions.
- Pour rechercher de nouveaux moyens financiers et coordonner les actions opérationnelles du territoire sur les thématiques prioritaires : massifier la rénovation énergétique des logements, augmenter l'accessibilité des mobilités alternatives, augmenter les circuits courts de distribution, en particulier alimentaire, mettre des outils à disposition des habitants et des acteurs économiques, mettre en place une comptabilité énergétique du territoire et des politiques publiques, communiquer en interne et externe sur les bonnes pratiques et les transformations constatées.

Le PCAET met l'accent sur ces actions de structuration qui vont permettre au Bassin de Pompey de se mettre en ordre de bataille pour la transition énergétique et monter en compétence sur ces thématiques tout en développant le rôle de « chef de file climat-air-énergie » du territoire.

La transition énergétique elle-même va dégager de nouveaux moyens financiers enclenchant, amplifiant et pérennisant un cercle vertueux de transformation par la création de postes d'accompagnement de cette transformation.

Les collectivités s'engagent à mettre en œuvre au plus vite ces actions génératrices de revenus :

- **Diminution des consommations d'énergie et d'eau du patrimoine des collectivités et des politiques publiques par un suivi précis des flux, leur optimisation et des actions correctives adaptées.**
- **Développement de la production d'énergie renouvelable sur le territoire (différents montages sont possibles : SEM, SCIC, accompagnement d'initiatives privées...).**²

3 UNE VISION POLITIQUE AMBITIEUSE POUR LE TERRITOIRE

De manière à construire une vision politique claire pour le territoire, les élus ont souhaité différencier ce qui relève d'un niveau « supra » (régional ou national) de ce qui relève du niveau des actions locales.

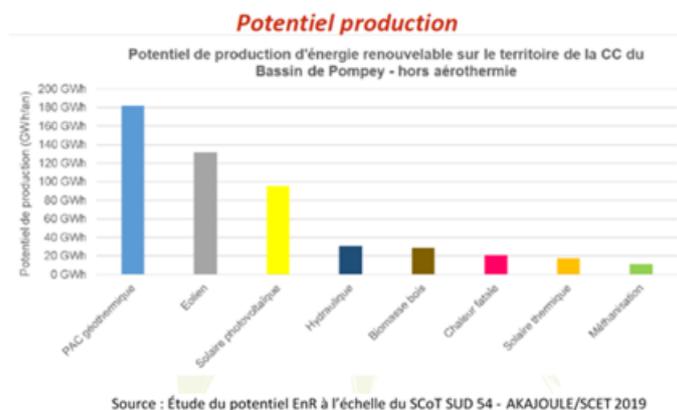
Le tableau suivant établit cette distinction pour les différents secteurs d'activités :

² A titre d'exemple, un champ d'éoliennes totalisant 18 MW (6x3 MW) de puissance installée représente aujourd'hui une manne financière directe de l'ordre de 180 000 € par an pour le territoire au travers des différentes taxes collectées par les différentes collectivités, sans compter le revenu pour le propriétaire du terrain (45 000 €).

	Actions « supra »	Actions locales
Logement /urbanisme	Dispositifs nationaux, financement	Guichet unique => suppression fioul, suppression gaz fossile, isolation -50%, écogestes, préserver les terres agricoles
Mobilité	Nouvelles motorisations (élec, biogaz), fin de la vente de véhicules thermiques en 2040, voitures plus petites, agrocarburants	Diminuer les besoins de déplacements, covoiturage, autopartage, télétravail, écoconduite, transports en commun et circulations douces
Transport	Amélioration des véhicules, fret ferroviaire, nouvelles motorisations	Logistique du dernier km décarbonée, circuits courts, économie circulaire, évolution des modes de consommation
Industrie et tertiaire	Coût des énergies fossiles en augmentation Relocalisation des entreprises	Relocalisation des entreprises, transfert du fioul et du gaz fossile vers le biogaz et l'électricité, efficacité énergétique, rénovation thermique des bâtiments tertiaires, rénovation éclairage public et extinction nocturne (trame noire → biodiversité)
Agriculture	Evolutions de la demande alimentaire	Circuits courts, lien avec le PAT, valorisation multiples du travail agricole (biodiversité, stockage carbone, matériaux de construction, énergie), nouvelles pratiques agricoles, optimisation de la gestion forestière

Les principes directeurs

- Etablir une stratégie énergie/climat visant à inscrire la collectivité et le territoire sur les trajectoires définies par le SRADDET à savoir à horizon 2030 de :
 - o baisser de 29 % de la consommation d'énergie finale dans sa globalité, soit 20 % sur la durée du PCAET
 - o de baisser de 48% la consommation d'énergie fossile, soit environ 32 % sur la durée du PCAET
 - o d'augmenter de 41% la consommation d'énergie renouvelable sur le territoire soit + 27% sur la durée du PCAET



Potentiel de développement maximum identifié sur le Bassin de Pompey : **780 GWh** (en ajoutant le potentiel aérothermique et en considérant la production de bois actuelle)

- Saisir toutes les **opportunités** et accompagner la dynamique de développement
- Exploiter tous les potentiels : constituer un **mix énergétique diversifié et adapté**

- de réduire de 54% les émissions de Gaz à Effet de Serre soit une baisse de 36 % sur la durée du PCAET
- Viser une gestion exemplaire de l'énergie sur le patrimoine de la collectivité avec un objectif de 3% de réduction de consommation d'énergie par an et 20% de taux de couverture en énergies renouvelables en 2030
- Approfondir la connaissance énergétique du territoire et mieux exploiter le gisement énergétique provenant de l'ensemble des sources d'énergie renouvelable disponibles
- Continuer à développer les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle de manière à atteindre les objectifs environnementaux
- Se doter et pérenniser un budget et une organisation au service des enjeux énergétiques et climatiques
- Entraîner les acteurs du territoire vers la transition énergétique en visant les objectifs du SRADDET en 2050

En matière de qualité de l'air, la participation du Bassin de Pompey en collaboration avec ces partenaires à l'atteinte des objectifs du Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération Nancéenne est une ambition partagée permettant à tous d'améliorer le cadre de vie des habitants.

Trajectoire et éléments quantitatifs

	Scénario volontariste
Logement /urbanisme	600 logements rénové par an, gain de 50%, écogestes = -10%
Mobilité	Taux de remplissage moyen de 2 en 2050, 70% de la population éco-conduit, réduction de la distance moyenne -12%
Transport	circuits courts
Industrie et tertiaire	Tertiaire : 100% rénovés en 2050 avec objectif -50% Industrie : -70% fioul et gaz fossile en 2050, efficacité électricité -30%
Agriculture	Efficacité énergétique : 50% en 2050 100% des surfaces en 2050 utilisant 75% de moins d'engrais azotés Energie : 1 méthaniseur, toitures photovoltaïques

Exemplarité des collectivités : patrimoine, éclairage public, compétences ...

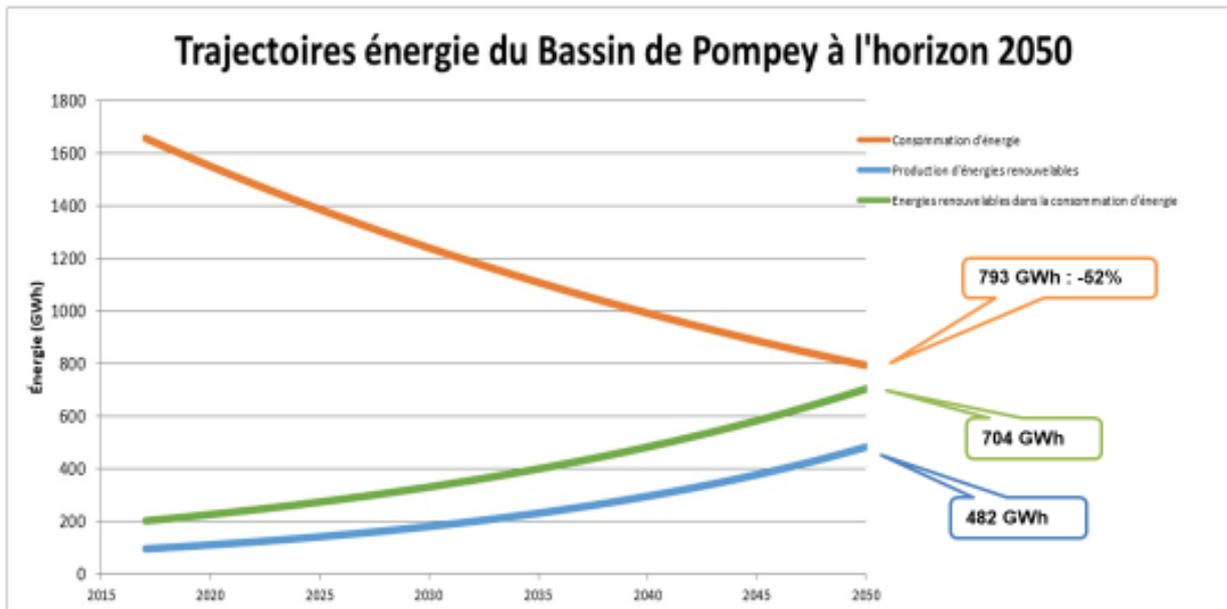
Objectifs à l'horizon 2030

	Consommation total territoire	Consommation du territoire ENR	Production ENR du Territoire (1)
Actuel	1 660 GWh	205 GWh	96 GWh
Objectifs Bassin de Pompey	1178 GWh	393 GWh = 33% de la consommation	226 GWh = 20% de la consommation

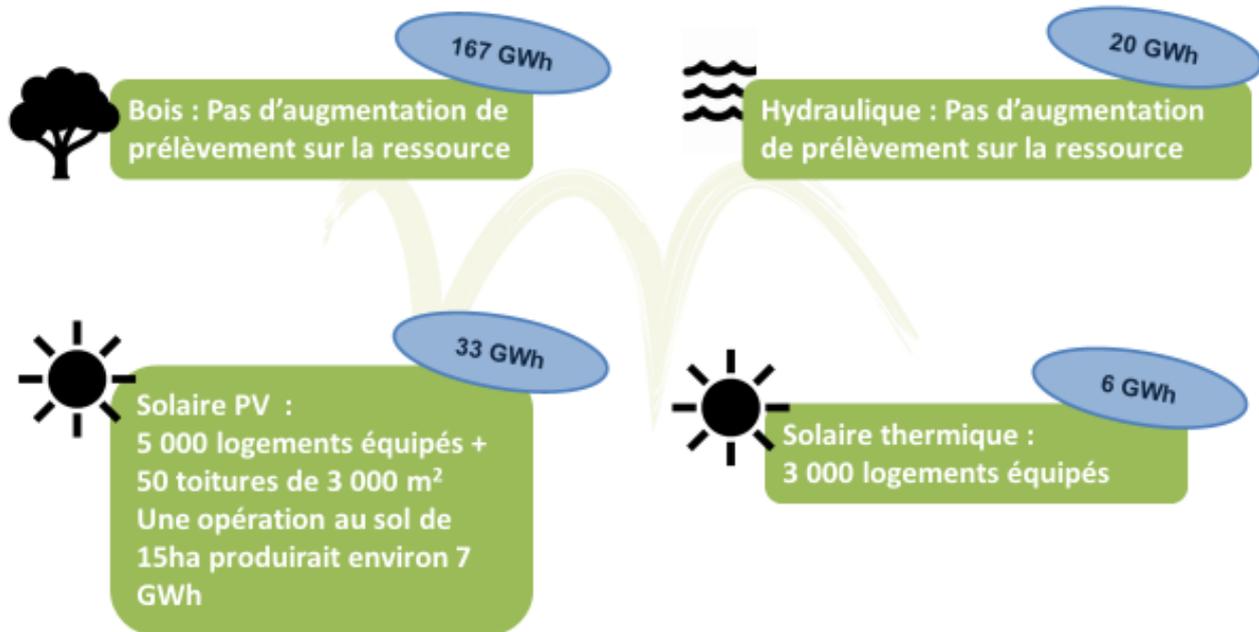
(1) : En activant 1/3 des potentiels calculés pour 2050

- L'union fait la force : travailler avec nos voisins et les acteurs du territoire
- veiller à l'équilibre des réseaux de transport et de distribution d'énergie (électricité, gaz et réseaux de chaleur)

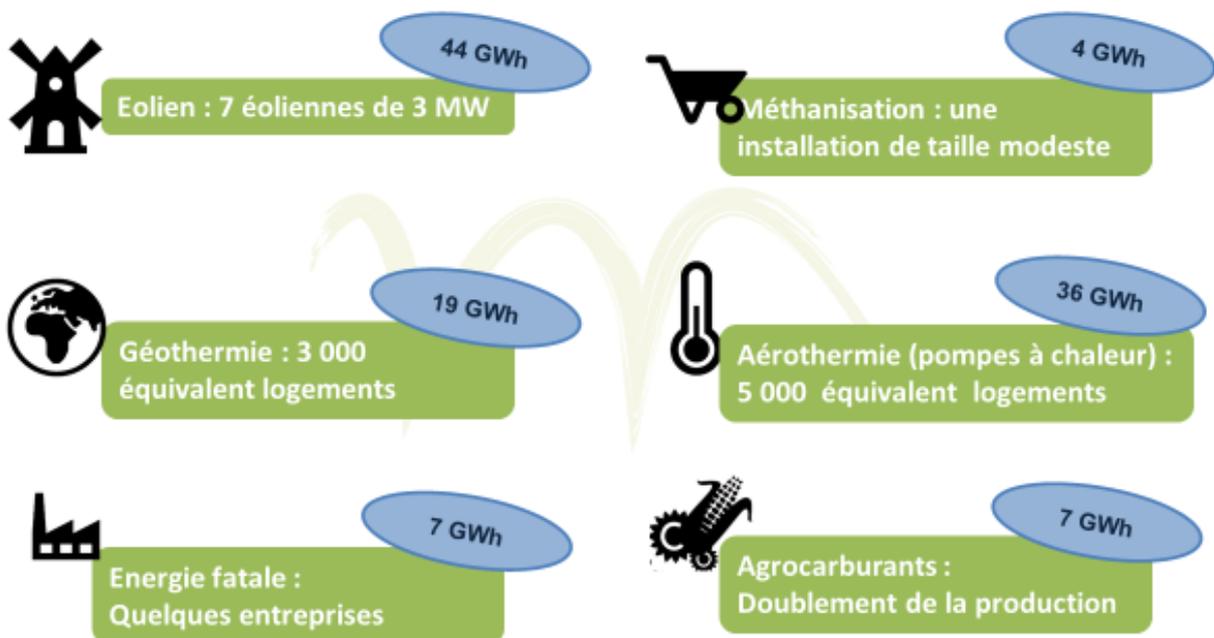
Trajectoires à l'horizon 2050



Production d'EnR à l'horizon 2030



Production d'EnR à l'horizon 2030



PARTIE 5 : LE PLAN D' ACTIONS

1 UN PLAN D' ACTIONS PARTAGE ET INTEGRATEUR

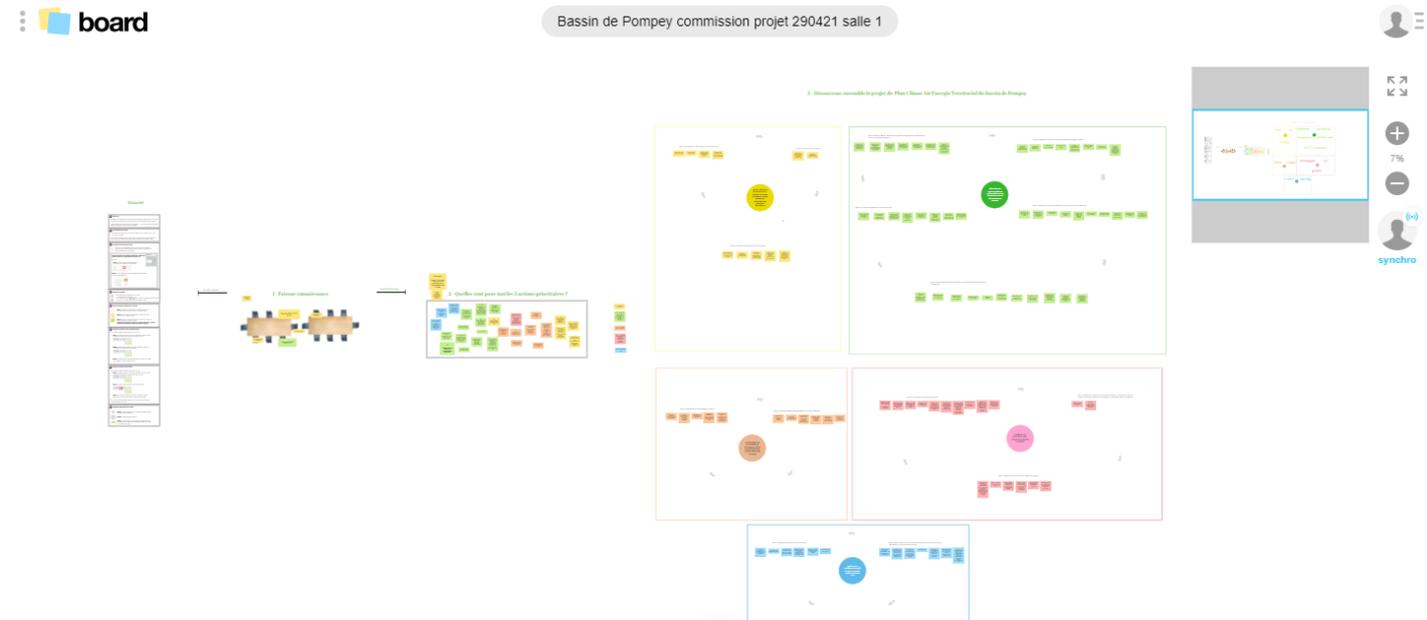
Le Bassin de Pompey est engagé depuis de nombreuses années dans un ensemble d'actions en lien avec la politique AIR/CLIMAT/ENERGIE et cit'ergie, menées par l'ensemble des services. Aussi, la commande politique a été la suivante concernant les objectifs du plan d'actions du PCAET/cit'ergie :

- Valoriser les actions déjà engagées : plan vélo, plan lumière, EIT...
- Prise en compte des actions portées par les communes (commission projet du 29/04)
- Identifier les actions nouvelles à engager : vulnérabilité, pollution de l'air, développement des ENR, préservation de la biodiversité
- Identifier les actions portées par d'autres acteurs : ONF, CCI, Chambre d'agriculture....

Partant de ces principes, un important travail a été réalisé avec :

- L'ensemble des services afin de mutualiser toutes les actions menées, évaluer leur niveau d'ambition et de les ajuster afin de répondre aux objectifs fixés et d'identifier les actions manquantes : 3 temps d'échanges ont eu lieu entre services avec un serveur partagés pour travailler ensemble.
- Les partenaires et acteurs du territoires au travers des temps de concertations en lien avec l'élaboration du PLUi et des ateliers tenus dans le cadre de l'étude sur la vulnérabilité.
- Les élus au cours d'une commission projet spécifique :





Chaque élu présent a pu s'exprimer au sein d'un tableau participatif (cf. klaxoon ci-dessus) en listant ses actions prioritaires et en commettant celles proposées



Déoulant de la stratégie décrite dans la partie précédente, le plan d'actions s'articule autour de 5 axes stratégiques : un axe transversal pour mobiliser les acteurs du territoire et 4 axes thématiques. Chacun de ces axes thématiques s'appuie sur des orientations nationales et des objectifs locaux à l'horizon 2050 et se décline en fiche objectifs/enjeux listant l'ensemble des actions en cours et à venir.

Le plan d'actions a été validé en comité stratégique le 25 mai 2021

Axes stratégiques	Objectifs/enjeux	numérotation fiche	page
1. Piloter, Animer et Evaluer le PCAET: Affirmer le Bassin de Pompey comme animateur territorial de la transition énergétique	Gouvernance de la transition énergétique	1	7
	Coopération intercommunale	2	9
	Communiquer, sensibiliser et mobiliser	3	11
2. Réduction des consommations et préservation de nos ressources pour un développement durable	Réduire les consommations énergétiques du patrimoine bâti et lutter contre la précarité énergétique	4	14
	l'exemplarité: Renforcer et accompagner l'efficacité énergétique publique	5	17
	Développer et promouvoir les mobilités douces, alternatives et l'intermodalité	6	23
	Réduire l'empreinte carbone des déchets et accompagner l'évolution des modes de consommation	7	27
	Economiser et préserver nos ressources naturelles	8	29
3. Accompagner un développement économique moins carboné dans une logique d'économie circulaire	Sensibiliser les acteurs industriels et tertiaires	9	33
	Innover pour l'exemplarité et généraliser les pratiques d'excellence	10	37
4. Aménager un territoire durable: bien vivre au Bassin de Pompey	Construire un territoire à Energie positive	11	40
	Prévenir les conséquences du changement climatique : Consolidation et mise en œuvre d'une stratégie d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ambitieuse	12	43
	Développer une agriculture et une alimentation durable	13	54
5. Préserver et améliorer la qualité de l'air: la santé et le bien être avant tout	Sensibiliser sur les enjeux de la qualité de l'air	14	59
		15	62

	Mise en place d’actions partenariales permettant de lutter contre la pollution atmosphérique et adapter les comportements		
--	---	--	--

Axes stratégiques	Objectifs/enjeux
1. Piloter, Animer et Evaluer le PCAET: Affirmer le Bassin de Pompey comme animateur territoriale de la transition énergétique	gouvernance, comité de suiv, dispositif d'évaluation
	Coopération intercommunale
	communication, mobilisation, animation réseau

Objectifs :

- Articulation technique et politique – Gouvernance partagée
- Elaboration d’un dispositif d’évaluation et de suivi
- Implication de l’ensemble des acteurs, citoyens, associations, partenaires...
- Formation et sensibilisation des habitants à tous les âges.

Actions envisagées :

- Création d’un comité de pilotage multi partenarial
- Identification de ressources communales sur ces sujets
- Labellisation Cit’ergie comme outil de suivi du plan d’action et d’évaluation des politiques publiques
- Développer des actions de communication, de sensibilisation en lien avec les manifestations communales
- Accompagnement des Scolaires par le CPIE
- ...

Lien avec la stratégie : Priorité 2 de la Stratégie : Impliquer tous les acteurs du territoire

2. Réduction des consommations et préservation de nos ressources pour un développement durable	gestion de l'énergie
	Réduire les consommations énergétiques du patrimoine bâti et lutter contre la précarité énergétique
	l'exemplarité: Renforcer et accompagner l'efficacité énergétique publique
	Développer et promouvoir les mobilités douces, alternatives et l'intermodalité
	Réduire l'empreinte carbone des déchets et accompagner l'évolution des modes de consommation
	Economiser et préserver nos ressources naturelles

Objectifs :

- Baisse des consommations du territoire sur l'ensemble des secteurs du territoire (Résidentiel, mobilité, industrie...)
- Baisse des émissions de Gaz à Effets de Serre et de polluant atmosphérique
- Promouvoir l'exemplarité des politiques publiques sur tous les aspects.
- Optimiser et organiser les pratiques en terme de mobilité (Particuliers et Professionnels)
- Baisser l'impact environnemental global du territoire dans sa production de déchets
- Préservation des ressources naturelles

Exemple d'Actions envisagées :

- Rénovation du patrimoine bâti privé ou public – Aides techniques et/ou financières aux habitants, aides techniques aux collectivités
- Réalisation et déclinaison du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacement.
- Développement de l'Ecologie Industrielle Territoriale sous sa composante Matière/Déchets...



Lien avec la stratégie : Objectif de Neutralité Carbone du Territoire 11

C'est ma vie, c'est mon territoire !

3. Accompagner un développement économique moins carboné dans une logique d'économie circulaire	Sensibiliser les acteurs industriels et tertiaires
	Innover pour l'exemplarité et généraliser les pratiques d'excellence

Objectifs :

- Mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire et notamment le secteur industriel et de l'emploi principal secteur en terme de consommation d'énergie sur le Bassin de Pompey
- Engager les TPE dans ces dynamiques de transitions environnementales et sociétales.
- Accompagner les entreprises dans la maîtrise de leurs consommations énergétiques
- Baisse des émissions directes et indirectes des gaz à effet de serre.

Exemple d'Actions envisagées :

- Continuer à favoriser les synergies : échanges de flux entre entreprises via l'EIT notamment.
- Mobilisation de chaleur fatale
- Accompagnement des entreprises dans la labellisation « Reconnue Garante de l'Environnement »
- Sobriété Numérique à travailler
- Favoriser l'achat public durable.

Lien avec la stratégie : Priorité 3 : Démontrer que les politiques publiques peuvent avoir un effet d'entraînement sur les mutations du territoire

4. Aménager un territoire durable: bien vivre au Bassin de Pompey	Construire un territoire à Energie positive
	Prévenir les conséquences du changement climatique: Consolidation et mise en oeuvre d'une stratégie d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ambitieuse
	Développer une agriculture et une alimentation durable

Objectifs :

- Produire des énergies renouvelables pour atteindre cet objectif de territoire à énergie positive.
- Coordonner la production à l'échelle du territoire et en lien avec les territoires voisins
- Consommer des énergies issues d'énergies renouvelables
- Adapter le territoire aux conséquences du changement climatique
- Modification des comportements individuels et encouragement à une consommation Locale.

Exemple d'Actions envisagées :

- Systématiser dans tous nouveaux projets l'utilisation et la production d'énergie renouvelable
- S'asseoir sur les habitants et associations pour encourager les dynamiques citoyennes de production d'énergie.
- Encourager la réalisation de réseaux de chaleur
- Promotion des circuits courts
- Amélioration de la qualité de l'eau et préservation de la ressource

Lien avec la stratégie : Priorité 1 mettre en place une planification énergétique territoriale

5. Préserver et améliorer la qualité de l'air: la santé et le bien être avant tout	Sensibiliser sur les enjeux de la qualité de l'air
	Mise en place d'actions partenariales permettant de lutter contre la pollution atmosphérique et adapter les comportements

Objectifs :

Un cadre de vie de qualité, une qualité de l'air satisfaisante limitant les impacts sur la santé humaine.

Limiter les impacts des pics de pollutions.

Diminuer les concentrations moyennes annuelles des polluant atmosphérique et limiter le nombre de dépassement de seuil fixés par l'OMS

Encouragement aux alternatives aux transports motorisés, ou à l'autosolisme.

Exemple d'Actions envisagées :

- Gratuité des transports en commun en cas de Pic
- Déclinaison de la vignette crit'Air
- Travail avec la métropole Nancéienne sur la mise en place de zones à faibles émissions (ZFE)
- Déploiement du plan vélo.

Lien avec la stratégie : Impliquer et associer tous les acteurs du territoire - Démontrer que les politiques publiques peuvent avoir un effet d'entraînement sur les mutations du territoire